



---

# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (P.E.D.T) ESTUAIRE ET SILLON 2023-2026

Communauté de Communes Estuaire et Sillon

---

2 Boulevard de la Loire - BP 29 - 44260 Savenay - 02 40 56 81 03  
communaute@estuaire-sillon.fr - www.estuaire-sillon.fr

# Sommaire

INTRODUCTION.....	3
UN PROJET DE TERRITOIRE, C'EST QUOI ?.....	5
LE CONTEXTE.....	5
I- PORTEUR DE PROJET.....	5
II - LE PUBLIC.....	5
III - PORTRAIT DU TERRITOIRE.....	6
IV - PARTENAIRES DU PROJET.....	7
V - PILOTAGE ET GOUVERNANCE DU PROJET.....	11
1/ Coordination du projet.....	11
2/ Structure de pilotage.....	11
3/ Modalités d'information et d'échanges avec les familles.....	10
4/ Communication du PEDT et de ses actions.....	11
VI - SOCLE DU PEDT ET SES GRANDES VALEURS.....	12
VII - ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS.....	13
VIII - METHODE ET OBJECTIFS D'EVALUATION DU PROJET.....	16

## **Introduction**

La Communauté de Communes Estuaires et Sillon porte l'ambition, avec les représentants élus des 11 communes la composant, de garantir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et harmonisé afin de lui permettre d'évoluer et de se développer dans un contexte rassurant et égalitaire.

3

Par sa nature, le Projet Educatif De Territoire (PEDT) se construit dans un cadre partenarial bien défini, regroupant un maximum d'acteurs impliqués dans le continuum éducatif entre tous les temps de l'enfant : du départ de la maison à l'accueil périscolaire en passant par les temps d'éducation scolaire et la cantine.

C'est donc en organisant des groupes de travail participatifs entre tous ces acteurs que cinq grandes valeurs ont émergé, basées d'un commun accord sur les enjeux de :

- Situer l'enfant au cœur du dispositif et l'accompagner avec une éducation aux transitions sociétales ;
- Organiser la cohésion territoriale autour d'une synergie d'actions entre les divers acteurs du parcours éducatif ;
- Favoriser la communication entre ces acteurs, et entre eux et les familles ;
- Valoriser les actions et le partenariat du territoire.

Nous avons donc souhaité fixer une politique d'ambitions partagées en réaffirmant les valeurs de Vivre ensemble, de Développement Durable, d'Égalité, de Citoyenneté et de Bien-être.

Faisant écho aux grands axes prioritaires de développement inscrits dans son Projet de Territoire, le PEDT répond notamment à la volonté communautaire d'œuvrer en faveur de la solidarité et du lien social en apportant une attention toute particulière à une offre de services de qualité, tout en s'inscrivant dans une politique de maîtrise et d'optimisation des coûts de fonctionnement des structures, supports de ces services.

Afin de porter de façon optimale les diverses actions qui découleront des valeurs défendues, le PEDT communautaire est fixé pour une durée de 3 ans, de septembre 2023 à Août 2026, période qui permet non seulement de faire vivre pleinement la complémentarité éducative mais aussi de proposer le développement de projets territorialisés sous forme de fiche-actions, résultat de la concertation entre tous les partenaires et l'émergence de nouveaux enjeux communautaires.

En plus d'être un véritable socle d'enjeux communs facilitant le travail des acteurs engagés sur le terrain, il est important que tous les acteurs éducatifs, chacun dans leurs compétences respectives, s'y reconnaissent afin qu'il devienne l'OUTIL prioritaire de référence sur notre territoire pour l'épanouissement et le « devenir citoyen » de nos enfants.

Fédérer l'ensemble de ces acteurs autour d'objectifs communs concourt à la définition la plus adaptée de la politique éducative de notre territoire. Elle sera ensuite déclinée en projets plus précis répondant au plus près des besoins des enfants et aux attentes des familles.

Au-delà d'être un dispositif commun de mise en cohérence de temporalités éducatives, le PEDT possède également le format idéal pour devenir un des outils de collaboration locale, plus spécifiquement territoriale, en privilégiant des phases de dialogue et de coopération entre les collaborateurs du territoire et ainsi réaffirmer une véritable identité communautaire en matière de politique éducative.



La définition de ce document est une première étape de l'articulation des actions à venir. Il sera ainsi validé en Conseil Communautaire avant d'évoluer progressivement ou d'être réajusté si nécessaire.

Le Président de la Communauté de Communes  
Estuaire et Sillon

La Vice-présidente à la Petite  
Enfance, Enfance/Jeunesse

Rémi Nicoleau

Martine Lejeune

## **Un Projet Educatif de Territoire, c'est ?**

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) est un outil collaboratif et collectif de garantie d'un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous les enfants dès leur plus jeune âge. A ce titre, il est construit par l'ensemble de la communauté éducative autour d'enjeux, de valeurs et d'actions partagées.

5

Il a donc vocation à rassembler tous les acteurs éducatifs du territoire afin à la fois d'élaborer un schéma lisible d'accompagnement de tous les temps de l'enfant en tenant compte non seulement de son propre rythme, mais surtout de son degré de maturité tout au long de sa vie collective. L'action de chacun est donc valorisée pour agir ensemble dans un cadre commun évolutif (adaptable aux changements et aux nouveaux besoins du territoire) et clairement identifié (communautaire).

### **Le contexte**

Depuis 4 ans déjà, la compétence enfance jeunesse est mise en œuvre au sein des services communautaires. Aussi le PEDT concerne toutes les structures existantes de la Communauté de communes, qui accueillent les enfants de 3 à 11 ans.

#### **I. Porteur du projet**

Nom et prénom du correspondant : Mr Nicoleau Rémy

Fonction : Président de la communauté de communes Estuaire et Sillon

Adresse électronique : [communaute@estuaire-sillon.fr](mailto:communaute@estuaire-sillon.fr)

Périmètre d'action du PEDT : Communauté de Communes Estuaire et Sillon

- Cordemais
- Le Temple de Bretagne
- St Etienne de Montluc
- Savenay
- Lavau-sur-Loire
- Bouée
- Malville
- Prinquiau
- La Chapelle Launay
- Campbon
- Quilly

## Communauté de communes Estuaire et Sillon



**Légende :**

- |   |                 |   |                 |   |                         |
|---|-----------------|---|-----------------|---|-------------------------|
|  | Communes CCES   |  | Route nationale |  | Zone urbanisée          |
|  | Autres communes |  | Départementale  |  | Espace agricole         |
|   |                 |  | Autres routes   |  | Forêts                  |
|   |                 |  | Réseau ferré    |  | Zones humides et marais |
|   |                 |  | Cours d'eau     |  | Etendue d'eau           |

## II. Le public

Le PEDT, décliné à l'échelle d'Estuaire et Sillon, a pour vocation de prendre en compte tous les enfants fréquentant les établissements scolaires, les accueils périscolaires, les accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires) des 11 communes.

7

### **1/ Population enfance/jeunesse**

En 2019, Estuaire et Sillon compte 40 126 habitants, dont 8 507 enfants et jeunes de 3 à 17 ans, soit 21.2% de la population.

Les données pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques et privées de la communauté de communes Estuaire et Sillon pour l'année scolaire 2021-2022 sont les suivantes :

- ➔ Nombre d'enfants scolarisés en écoles maternelles et élémentaires : 5 016
  - ✓ Niveau maternelle : moins de trois ans : 16
  - ✓ Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 1 786
  - ✓ Niveau élémentaire : 3 214
  
- ➔ Nombre d'enfants scolarisés en écoles publiques maternelles et élémentaires : 3 116
  - ✓ Niveau maternelle : moins de trois ans : 8
  - ✓ Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 1 097
  - ✓ Niveau élémentaire : 2 011
  
- ➔ Nombre total d'enfants scolarisés en écoles privées sous contrat maternelles et élémentaires : 1 900
  - ✓ Niveau maternelle : moins de trois ans : 8
  - ✓ Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 689
  - ✓ Niveau élémentaire : 1 203

Le territoire compte 4 collèges : 1 à Cordemais (public) et 3 à Savenay (2 publics et 1 privé).  
Le territoire compte également deux lycées, un public et un privé à Savenay.

### **2/ Organisation du temps scolaire**

Désormais, toutes les écoles du territoire ont une organisation sur 4 jours par semaine, puisque l'école publique Pierre et Marie Curie à Cordemais et l'école publique La Guerche à Saint Etienne de Montluc passent à 4 jours dès le lundi 2 septembre 2024. A noter aussi l'ouverture de l'école publique de la Chênaie à Saint Etienne de Montluc le 2 septembre 2024.

### III. Portrait du territoire

Estuaire et Sillon comprend 40 126 habitants en 2020 et voit sa population s'accroître depuis les 5 dernières années (taux d'évolution de 1,3% par an contre 1,2% à l'échelle du Département). Les 0-14 ans représentent la deuxième part la plus importante du territoire (23%), ce qui montre bien l'enjeu de la problématique Enfance.

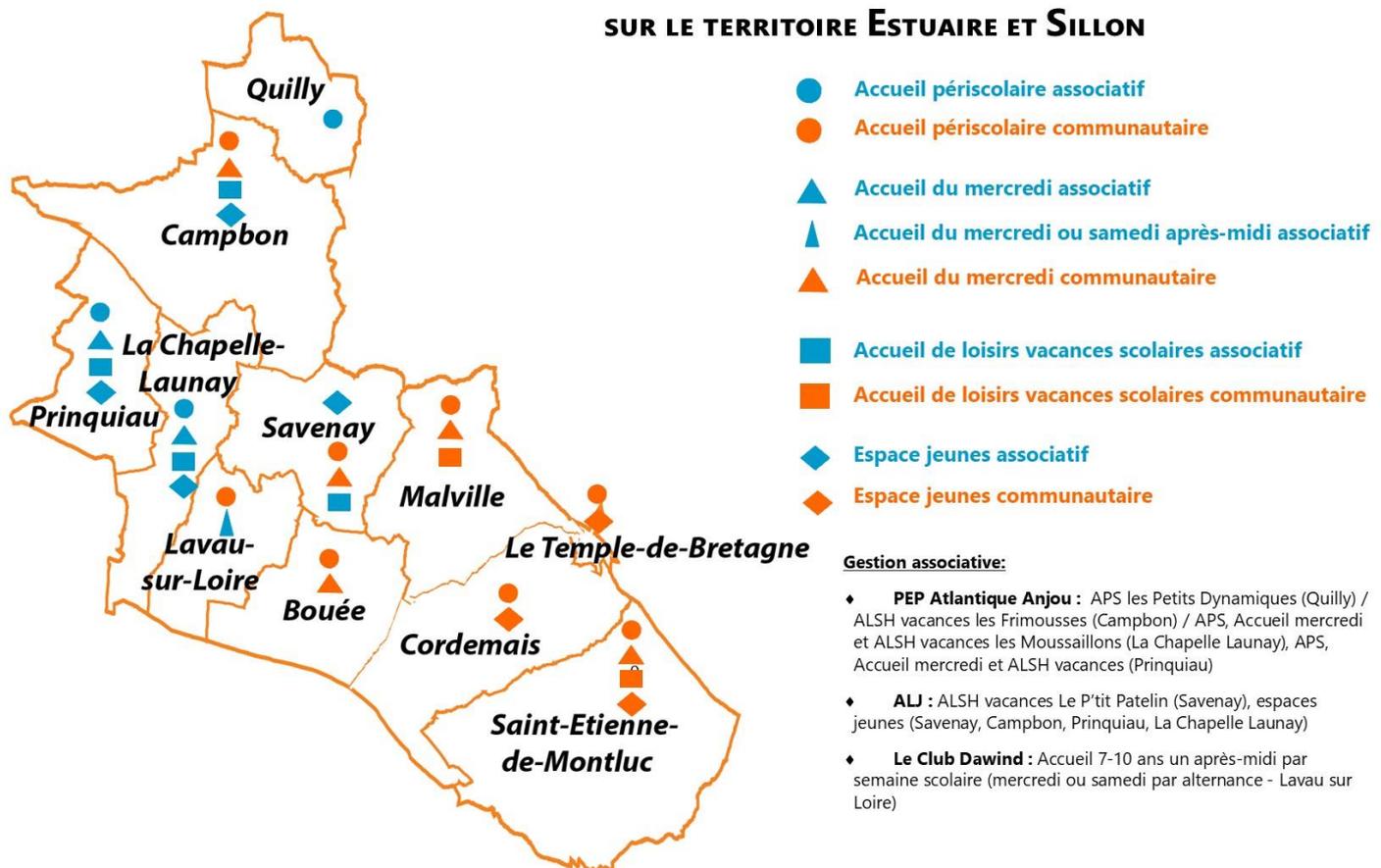
Lorsqu'on s'attarde sur la tranche d'âge des 0-24 ans, ce sont les 6 à 11ans qui sont les plus représentés sur le territoire.

Sur les 11 communes, une partie des structures enfance/jeunesse est gérée en régie par l'intercommunalité et une autre est confiée à des associations.

Le territoire est aujourd'hui organisé pour cette compétence en quatre secteurs géographiques :

- \* Le secteur de Cordemais, Le Temple-de-Bretagne et Saint-Etienne-de-Montluc
- \* Le secteur de Campbon, La Chapelle-Launay, Quilly et Prinquiau
- \* Le secteur de Lavau-sur-Loire et Savenay
- \* Le secteur de Bouée et Malville.

#### CARTE DES STRUCTURES D'ACCUEIL ENFANCE-JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE ESTUAIRE ET SILLON



## IV. Les partenaires du projet

### ✓ Les partenaires institutionnels :

- L'Inspection académique
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- La Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DDJSCS)

### ✓ Les collectivités

- Les Communes :

Dans le cadre du transfert de compétences, les communes restent compétentes en matière d'enseignement public de premier degré (écoles maternelles et élémentaires) et gestionnaires de la pause méridienne. Ainsi, des liens étroits et permanents avec les 11 communes du territoire sont établis afin de garantir un bon fonctionnement, une continuité dans l'accompagnement des enfants, une complémentarité des actions menées par chaque acteur. (Cf. modalités de pilotage).

- Au sein de la Communauté de Communes :

Des partenariats sont établis au sein de la collectivité, et tout particulièrement avec les autres services à la population : sport (animation sportive et équipements intercommunaux), culture (bibliothèques et médiathèques) et petite-enfance (multi accueil, relais petite-enfance et lieu d'accueil parents-enfants). Le lien entre ces services permet d'œuvrer en faveur d'une réponse adaptée et concertée pour répondre au mieux aux besoins des familles du territoire.

### ✓ Les partenaires associatifs

#### 1/ Les associations en convention avec la collectivité pour les activités enfance jeunesse :

- L'Association Loisirs Jeunesse (ALJ) : l'ALJ a pour mission la gestion et le développement d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement et d'un espace jeunes sur la ville de Savenay, ainsi que sur les communes de Prinquiau, de La Chapelle Launay, et de Campbon. Ces actions visent à favoriser :

- l'accueil de loisirs maternel et élémentaire (3 à 9 ans) : les petites et grandes vacances scolaires,
- l'accueil de juniors (à partir de 10 ans) : les mercredis après-midi et les petites et grandes vacances scolaires,
- l'accueil des jeunes (à partir de 14 ans) : les mercredis, les samedis et les petites et grandes vacances scolaires (uniquement les après-midis).

Une convention de partenariat lie l'ALJ et la Communauté de Communes.

- L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public Atlantique Anjou : les PEP ont pour mission l'accueil périscolaire des enfants de 3 à 11 ans à Quilly, La Chapelle-Launay, et Prinquiau, l'accueil de loisirs (mercredis) à La Chapelle-Launay et l'accueil de loisirs (vacances scolaires) à Campbon et La Chapelle-Launay, et enfin l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, plus des mini-séjours sur la période estivale à Prinquiau.

Une convention de partenariat lie l'association et la Communauté de Communes.

- L'Association Le Club Dawind : le Club Dawind à Lavau-sur-Loire est ouvert de 14h à 17h30 par alternance les mercredis et samedis sur la période scolaire pour les enfants et jeunes à partir de 7 ans révolus. La Communauté de Communes met à disposition un agent d'animation sur les temps d'ouverture de l'association.

10

## 2/ Les associations culturelles et sportives

- Dispositif « Lire et Faire Lire » par l'intermédiaire de :
  - l'UDAF 44 pour les communes de : Le Temple-de-Bretagne (école privée sur le temps scolaire) et Savenay (école privée Notre Dame sur le temps périscolaire).
  - la ligue de l'enseignement – FAL 44 par le biais des Amicales Laïques pour les communes de Saint-Etienne-de-Montluc (sur le temps périscolaire), Savenay (sur le temps scolaire), Prinquiau (sur le temps scolaire) et Cordemais (pour le collège sur le temps scolaire)

- Animation musicale

L'ensemble du territoire d'Estuaire et Sillon bénéficie d'une animation musicale à destination des scolaires. Mais, hérités du fonctionnement « pré-fusion », deux modes de fonctionnement cohabitent :

- Pour les communes de Saint-Etienne-de-Montluc, Le Temple-de-Bretagne, Cordemais et Bouée : l'animation musicale est réalisée par un agent de la collectivité, assistante d'enseignement artistique au sein de l'intercommunalité. Elle intervient dans les établissements publics et privés, de la Petite Section au CM2.

- Pour les communes de Savenay, Quilly, Prinquiau, Campbon, Lavau-sur-Loire, La Chapelle-Launay et Malville : adhésion de l'intercommunalité à l'association « Musique et Danse en Loire-Atlantique » et convention de partenariat afin de permettre une initiation des publics scolaires (maternels et élémentaires) à la musique et à la danse.

- Animation sportive

L'Animation Sportive Départementale intervient sur l'ensemble du territoire d'Estuaire et Sillon. L'ASD propose aux 7/14 ans (à partir du CE1) de s'initier à différentes activités physiques et sportives. Au-delà des cours hebdomadaires proposés en période scolaire, l'animation sportive offre la possibilité de participer à des stages durant les vacances scolaires, ainsi qu'à des événements sportifs. Sur le territoire ex Loire et Sillon, l'Office Intercommunal des Sports intervient en complément et partenariat de l'ASD.

## 3/ Les associations et collectifs de parents d'élèves

De nombreux autres partenaires peuvent être amenés à être mobilisés en fonction des projets locaux.

## V. Pilotage et gouvernance du projet

### 1. Coordination du projet

Nom et prénom du coordinateur : Gaël Bourseguin

Fonction : Responsable Enfance/Jeunesse

Adresse : Estuaire et Sillon, 1 cour d'Armor - 44360 Saint-Étienne-de-Montluc

Adresse électronique : g.bourseguin@estuaire-sillon.fr

En collaboration avec Dominique Piel

Fonction : Directrice des Services à la Population

Adresse : Estuaire et Sillon, 1 cour d'Armor - 44360 Saint-Étienne-de-Montluc

Adresse électronique : d.piel@estuaire-sillon.fr

### 2. Structure de pilotage

La structure de pilotage est un incontournable pour la réussite du projet. Elle doit :

- Rassembler les acteurs éducatifs
- Avoir des objectifs précis et se réunir régulièrement
- Bénéficier de moyens
- S'appuyer sur une réelle coordination et une animation adaptée.

Véritable démarche d'investissement territorial de politique éducative, le PEDT vise à affirmer son appropriation intercommunale par le biais d'une politique globale pour toutes les communes. Il sera géré dans une logique communautaire d'animation et de facilitation des relations aux usagers. Il est ainsi acté de favoriser l'interconnaissance et la collaboration accrue entre les agents intercommunaux, les représentants des partenaires techniques et politiques des diverses communes et les usagers des services publics.

Ainsi plusieurs niveaux de pilotage peuvent être organisés. Il y a tout d'abord le niveau de mise en réflexion des projets, puis celui de décision. Ces étapes se nourrissent les unes des autres.

Elles se définissent comme étant les lieux de définition de la politique communautaire en instaurant une relation fluide et instantanée entre les partenaires dans sa mise en œuvre.

Deux étapes de construction fonctionnelle peuvent ainsi être déterminées sans alourdir le dispositif de proposition et de conciliation :

- ⇒ Le comité de pilotage ;
- ⇒ Le comité technique et d'animation.

### COMITE DE PILOTAGE

**Membres :** Vice-Présidente à l'Enfance et la jeunesse

Les élus de la commission Petite-Enfance, Enfance/Jeunesse

Responsable enfance jeunesse

Directrice des services à la population

**Fréquence de rencontre :** 1 à 2 fois par an minimum (automne et printemps)

**Objectif :** Assurer le suivi du PEDT

- Assurer le partenariat institutionnel
- Définir et valider les grandes orientations du PEDT et en décliner les actions et leur priorité en fonction des nouvelles données, des changements sociétaux, des nouveaux besoins exprimés par les familles
- Organiser et valider l'évaluation du Projet
- Rendre les arbitrages pour déterminer les évolutions nécessaires

### COMITÉ TECHNIQUE ET D'ANIMATION

**Membres :** L'animateur, le coordonnateur du Projet, les coordinateurs de secteurs et les professionnels présents sur le terrain. Les élus seront également amenés à travailler au sein du comité technique.

Des groupes thématiques seront animés par les coordinateurs de secteurs.

Les partenaires scolaires communaux et les représentants des parents d'élèves pourront être conviés en cas de besoin selon les thématiques à aborder.

**Fréquence de rencontre :** en fonction des besoins

**Objectif :** Assurer la mise en œuvre, l'animation puis l'évaluation éducative au quotidien

### 3. Modalités d'information et d'échanges avec les familles

Le PEDT est un outil de politique éducative communautaire sur le territoire Estuaire et Sillon. Celui-ci affirme non seulement une volonté de co-éducation entre tous les acteurs éducatifs mais aussi une nécessité d'accompagnement intercommunal de toutes les familles-usagers.

Cela ne se fera pas sans confirmer la nécessité d'une information d'identité communautaire en priorité, vers les familles usagères afin d'obtenir une mise en œuvre et une application uniforme des choix intercommunaux de ce projet.

Le service enfance/jeunesse s'organise donc en quatre pôles administratifs répartis par secteur, et chargés chacun en ce qui le concerne de la communication avec les familles pour toutes les questions d'ordre administratives et financières relatives à la mise en action des objectifs du PEDT. Le coordonnateur, l'animateur et les coordonnateurs de secteur restent quant à eux, les interlocuteurs privilégiés pour les familles pour toute question.

Les services de l'intercommunalité se tiennent à disposition des élus communaux pour toutes questions relatives aux activités périscolaires et extrascolaires (qui pourraient notamment être évoquées lors des réunions de conseils d'école).

#### **4. Communication du PEDT et de ses actions**

13

Estuaire et Sillon utilise l'ensemble de ses outils de communication pour assurer l'information sur le PEDT et ses actions auprès des habitants du territoire :

- Site internet de l'intercommunalité : <https://www.estuaire-sillon.fr>
- Journal Actu du Sillon
- Guide été
- Une des actions de communication est d'ores et déjà en cours d'étude pour créer un dépliant de présentation de l'intégralité des structures du service enfance/jeunesse du territoire. Ce document pourra être diffusé via les mairies, écoles, activités de loisirs, accueils périscolaires et de loisirs ....

### **VI. Socle du PEDT et valeurs**

A l'occasion de l'organisation de divers groupes de travail reprenant des publics divers du monde de l'éducation scolaire, institutionnel, associatif, des représentants des familles et les élus, cinq valeurs ont été retenues pour définir le PEDT 2023-2026.

Le concept de mise en harmonisation et en cohérence de la continuité éducative a naturellement été placé au cœur du PEDT intercommunal par tous les groupes de travail.

Ces **valeurs** sont les suivantes :

#### **1/ Vivre ensemble**

Cette notion fait référence à :

- ➔ Bien-être de l'enfant ;
- ➔ Respect, solidarité, tolérance ;
- ➔ Ouverture à l'autre ;
- ➔ Acceptation de la différence, inclusivité.

#### **2/ Développement durable/Écologie/Retour à l'essentiel :**

Cette notion fait référence à :

- ➔ Respect de l'environnement ;
- ➔ Sensibilisation à la biodiversité ;
- ➔ Politique antigaspi.

#### **3/ Égalité/Équité :**

Cette notion fait référence à :

- ➔ Égalité culturelle ;
- ➔ Égalité des genres ;
- ➔ Équité d'accès aux services Enfance/Jeunesse.

#### 4/ Citoyenneté et Laïcité :

Cette notion fait référence à :

- Liberté d'expression ;
- Place de l'enfant au cœur du territoire ;
- L'enfant= un acteur à part entière ;
- Ouverture sociale et culturelle.

14

#### 5/ Bien être des équipes :

Cette notion fait référence à :

- Sécurité du cadre d'évolution des enfants ;
- Sécurisation réglementaire des missions et des métiers ;
- Valorisation et formation des savoirs des équipes.

L'ensemble de ces objectifs est à situer dans les divers temps et lieux d'accueil éducatif des enfants. Ils feront l'objet d'une traduction en actions, mobilisant tous les partenaires, les énergies collectives et les moyens institutionnels pour permettre aux enfants d'être accompagnés au mieux dans leur développement et leur parcours.

Ces **actions** seront pensées et structurées autour de 5 thèmes :

##### ⇒ La formation :

- Plan de formation pour les équipes ;
- Formations thématiques, Ateliers, Ludicité (Handicap, écrans, média, inclusion, ...);
- Avoir des équipes formatrices avec des référents thématiques.

##### ⇒ La communication :

- Temps d'échanges : partenaires et/ou Equipes ;
- Vers les familles : actions de sensibilisation et outils communs, clairs sur tout le territoire.

##### ⇒ La valorisation des actions et des métiers :

- Organiser des temps forts et des évènements avec les familles ;
- Mettre en place un Conseil Intercommunal d'Enfants et un Conseil Intercommunal de Jeunes en lien avec la thématique développée dans la Convention Globale Territoriale ;
- Permettre la découverte des métiers et des fonctions pour une meilleure communication ; Mieux identifier « qui fait quoi » ;
- Développer les partenariats comme avec les associations sportives ou culturelles ;
- Actions intergénérationnelles ;
- Echange de postes et de structures : « Vis ma vie ».

##### ⇒ Les actions de mobilité sur le territoire :

- Facilitation des déplacements entre les communes et entre les structures du territoire pour les enfants ;
- Maillage intercommunal plus lisible pour les familles.

##### ⇒ Le soutien au tissage de liens entre les partenaires éducatifs.

## VII. Articulation du PEDT avec les dispositifs existants

1/ Voté en septembre 2021, le pacte de gouvernance signé par les élus des 11 villes composant la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, organise les relations et le fonctionnement de l'intercommunalité en vues de décisions collectives efficaces et partagées pour le territoire. Un des grands objectifs de ce pacte de gouvernance est de développer les services à la population, de coopérer avec et entre les communes et de définir les modalités de participation des habitants aux projets.

Le PEDT s'articule donc avec ce document constitutif dans sa dimension de travail partenarial, d'offre de services d'accueil des mineurs adaptés et harmonisés sur son territoire.

2/ Dans la continuité du pacte de gouvernance, la Communauté de communes s'est dotée en novembre 2022 d'un projet de territoire définissant les enjeux et les priorités en matière d'aménagement du territoire, des services à la population et d'équipements. La volonté de constituer un territoire solidaire et créateur de lien social, a donc confirmé la nécessité de porter une politique Enfance/Jeunesse, d'adapter et de renforcer les services de proximité, de faciliter l'accessibilité aux services et aux équipements et de favoriser le lien social et l'épanouissement des habitants et des usagers.

Le PEDT reprend dans la définition de ses nouvelles valeurs, ces notions fondamentales de bien être des publics, d'équité dans l'accès à un service public de qualité.

3/ Principal outil de concertation et de mise en œuvre de la politique Enfance, le PEDT se doit de s'articuler en priorité avec la Convention Territoriale Globale (CTG) signée en 2022 avec la CAF, visant à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles.

Il partage ainsi les principaux enjeux sur la thématique enfance :

- Renforcer l'attractivité du métier d'animateur
- Être à l'écoute des familles pour adapter l'offre aux mieux
- Accompagner les enfants en difficulté sur tous les temps d'accueil de la journée
- Partager les pratiques et permettre une cohérence territoriale.

Le présent PEDT s'inscrit dans la continuité de la CTG.

4/ Par ailleurs, le PEDT fera également l'objet de la mise en œuvre d'une politique éducative transversale sur le territoire en ce sens qu'il s'attachera à rapprocher ses objectifs avec ceux des projets d'établissement des écoles publiques et privées ou à répondre aux besoins des familles exprimés à travers les conseils d'école.

5/ Enfin, la Communauté de Communes a déjà été partenaire de l'association Handisup, et pourrait le redevenir dans un avenir proche.

A travers la signature conjointe d'une convention de partenariat, ce partenariat permet à ses structures d'accueillir des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les meilleures conditions.

Cette collaboration ouvre ainsi la possibilité au PEDT d'afficher au travers de toutes ses valeurs la notion d'inclusion et d'acceptation de toutes les différences.

L'association peut ainsi apporter son soutien à travers différents dispositifs :

- conseil et accompagnement de la collectivité pour l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap sur les activités proposées ;
- accompagnement des familles dans leurs démarches et le parcours de l'enfant.

## **VIII. Méthode et objectifs d'évaluation du projet**

16

Passées les étapes de réflexion et de définition partagée du PEDT, il revient aux différents acteurs éducatifs de faire vivre la dynamique collective et de l'inscrire dans la durée. Il est donc indispensable qu'il s'inscrive dans une démarche d'évaluation continue au fur et à mesure de sa mise en œuvre à travers les propositions d'actions.

Les indicateurs d'évaluation, repris dans le tableau suivant, seront également les outils de réajustement des objectifs visés en fonction des évolutions constatées.

Ainsi, la démarche d'évaluation pourra se faire en deux temps :

- 1/ Le suivi des résultats à mi-parcours et en fin de PEDT ;
- 2/ La mesure de la plus-value du PEDT en fin de période.

Pour cela, des indicateurs par valeur seront utilisés pour avoir une évaluation non seulement qualitative mais aussi quantitative des actions mises en œuvre. Celle-ci sera effectuée par les acteurs de terrain, quotidiennement en contact avec les enfants ainsi que par les services administratifs et les élus en fonction des remontées des avis ou remarques des familles.

En fonction des évolutions constatées, des réussites ou des « insuffisants » des ajustements seront envisagés.

Les indicateurs sont donc susceptibles d'être modifiés sur la période 2023-2026.

Les actions à évaluer, visant à l'accomplissement des valeurs stratégiques du PEDT, seront entreprises dans la mesure du respect des moyens impartis au service public et des subventions publiques nécessaires au maintien de son fonctionnement.

Elles doivent aussi être en adéquation avec les dispositifs communautaires existants. Elles seront donc quantifiées et qualifiées en amont de leur engagement effectif en structure.

<b>Valeurs</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Indicateurs qualitatifs à observer ou à évaluer</b>	<b>Indicateurs quantitatifs à observer ou à quantifier</b>
Vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Adaptation des locaux aux besoins</li> <li>*Education aux gestes solidaires et de cohésion sociale</li> <li>*Cadre permettant sécurité et mise en confiance</li> <li>*Communication avec les familles</li> <li>*Diversification des activités proposées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Evolution des groupes d'enfants année par année</li> <li>*Capacité à proposer et à faire accepter des activités évolutives dans les structures</li> <li>*Attitudes solidaires entre les enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Taux de fréquentation par type d'activité</li> <li>*Taux de fréquentation des structures</li> <li>*Nombre de plaintes relatives à la qualité de l'accueil</li> </ul>
Développement Durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Education aux écogestes</li> <li>*Sensibilisation à l'environnement</li> <li>*Education à l'éco-citoyenneté</li> <li>*Education au « retour à l'essentiel »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Changement des attitudes des enfants</li> <li>*Intérêt et fréquentation des sorties</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Nombre de projets et actions sur la préservation environnementale</li> <li>*Evolution des quantités de déchets issues des activités proposées</li> <li>*Propension au recours à la « seconde vie »</li> <li>*Participation des familles au jeu de « Récup' » pour initier des activités moins consommatrices</li> <li>*Nombre des nouveaux gestes écoresponsables des enfants</li> <li>*Nombre des nouveaux gestes écoresponsables des enfants</li> </ul>
Egalité/Equité	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Capacité à accueillir les enfants porteurs de handicap</li> <li>*Propositions d'activités et de loisirs diversifiés</li> <li>*Développement de la mobilité entre structures et sites de loisirs</li> <li>*Application d'une politique tarifaire juste et adaptée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Sollicitation des enfants pour une ou autre activité</li> <li>*Capacité des structures à accompagner plusieurs enfants différents</li> <li>*Capacité donnée à tous les enfants de pouvoir accéder à la structure de son choix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Taux de fréquentation des activités selon les âges, les cultures et les genres</li> <li>*Avis ou remarques des familles</li> <li>*Qualité des locaux d'accueil : surface, accès, confort, mobilier</li> <li>*Cartographie de l'origine des enfants accueillis</li> </ul>
Citoyenneté/Laïcité	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Education à la notion de civisme</li> <li>*Education à la responsabilité du citoyen</li> <li>*Accompagnement à l'éducation pluriculturelle et au respect de tous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Degré d'implication des enfants dans les activités du thème</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Nombre de projets ou d'actions organisés sur le thème</li> <li>*Fréquentation des activités</li> </ul>
Bien être des équipes	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Taux de turn-over dans les structures</li> <li>*Absentéisme et remplacements</li> <li>*Communication sur les actions des équipes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Degré de formation des équipes</li> <li>*Facilité de communication avec les familles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Respect du taux d'encadrement</li> <li>*Respect du règlement de fonctionnement par les familles et par les services</li> </ul>

Le bilan de chaque année est synthétisé au travers d'un rapport d'activités qui fait ressortir les points forts et les points faibles afin de procéder aux ajustements nécessaires pour l'année suivante. Ces bilans sont réalisés par structures et par secteurs. Ils sont supports des réunions des comités techniques locaux.